

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/03/56

Objet : 56 - Marché n° VN 25021 Contrat d'hébergement et maintenance du logiciel ALOA

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par la société CONSONNANCE WEB,

Décide

- De donner son accord à la signature du marché n° VN 25021 Contrat d'hébergement et maintenance du logiciel ALOA avec la société CONSONNANCE WEB, domiciliée 19 rue Fernand Delmas, 19100 BRIVE.

Le montant annuel du marché est de 394.80 € HT.

Le contrat est conclu pour une période de 12 mois reconductible trois fois.

Fait à Vire Normandie, le 24 mars 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250331-56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025

Publication : 31/03/2025

Nicole DESMOTTES

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

